

DIVISION
DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

N/Réf.: DPE / FT / AP n°2015-
2016 023, 024, 025

Affaire suivie par :

Fabrice TANJON

Chef de la D.P.E.

☎ 01.30.83.43.01

Fax: 01.30.83.40.27

Mel: fabrice.tanjon@ac-versailles.fr

Anne-véfa VITEL

Coordonnatrice mouvement

☎ 01.30.83.43.95

Fax : 01.30.83.40.27

Mel: accueil-mutation@ac-versailles.fr

Diffusion:

Pour attribution : A

Pour information : I

I	DSDEN		Gds. Etab. Sup.
I	Inspections	I	ESPE
I	CTCM		CROUS
I	CD-CS	I	CRDP
A	Lycées	I	DRONISEP
A	Collèges	A	CIO
A	LP		SIEC
A	LT-LGT		INSHEA
A	LG	I	CNED
A	LPO	I	Etab. Privés
A	EREA		INEP
	MELH	A	UNSS
I	CIEP		APE
A	ERPD	A	DDJS
I	CREPS		CNEFEI
A	DRJSCS	A	CNEFASES
A	Universités	A	INJEP
A	IUT	A	Représentants des Personnels
Autres : CASNAV			

Nature du document :

Modifié

Le présent document comporte :

Circulaire 6p

PJ :

- calendrier récapitulatif
- constitution des dossiers de Candidatures
- catégories de candidatures concernées



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Versailles, le 19/11/2015

Le Recteur de l'académie de Versailles
Chancelier des universités

A

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

- Pour attribution -

Mesdames et Messieurs les IA-IPR et les IEN

- Pour attribution -

Madame et Messieurs les inspecteurs d'académie, Directeurs des
Services Départementaux de l'Education Nationale

- Pour information -

Objet : Mouvement spécifique national

Réf. BO spécial N°9 du 10 novembre 2015 : paragraphe II.3 + annexe II

Le mouvement spécifique national se déroule parallèlement au mouvement inter académique. Il répond à la nécessité de recruter sur des postes qui exigent un haut niveau de qualification ou des compétences très particulières. Ces postes justifient un recrutement sur profil et sont attribués hors barème.

Par conséquent, il est demandé aux candidats de prendre l'attache du chef d'établissement d'accueil pour un entretien au cours duquel ils déposeront un exemplaire de leur dossier de candidature.

La procédure étant dématérialisée, les candidats, qu'ils soient stagiaires ou titulaires, consultent les postes, saisissent leurs vœux sur SIAM et constituent leur dossier via I-PROF.

Les candidatures sont étudiées par l'administration centrale et l'inspection générale. Les décisions d'affectation sont prises après avis des instances paritaires nationales. Quand un candidat retenu sur un poste spécifique a également formulé une demande de participation au mouvement inter académique, celle-ci est annulée.

Remarque : Pour toute candidature au mouvement spécifique, la confirmation de la demande de mutation devra être retournée au Rectorat après visa du chef d'établissement.

NOUVEAUTE : 5 nouveaux BTS nationaux sont créés (*Métiers de la mode – vêtements, Métiers du cuir – maroquinerie et chaussures, Innovation textile, Métiers de la chimie, Conduite des procédés*)

Et poste d'enseignement en langue bretonne

Pour toute demande de renseignement, vous pouvez contacter la cellule ministérielle **INFO MOBILITE** (numéro gratuit, non surtaxé à partir d'un poste fixe) : 0 800 970 018.

Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint
Directeur des Ressources Humaines

Philippe DIAZ

I – Constitution des dossiers de candidatures sur i-prof ainsi que la saisie des vœux* sur SIAM et des avis (*15 vœux maximum, des vœux larges peuvent être formulés.)

Enseignants	Enseignants	1 - Chefs d'établissement d'exercice	Corps d'inspection
<p>1/ Saisie des vœux sur SIAM</p> <p>* Onglet « les services » sur I-PROF</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour utiliser SIAM pour déposer la demande de mutation <p>* Page mouvement inter académique (<i>mouvement général pour DCIO et mouvements spécifiques</i>)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour consultation de la note de service relative aux opérations de mutations, de votre dossier et des postes vacants • Pour saisie des vœux • Pour consultation de votre projet de mouvement et de votre résultat définitif. 	<p>2/ Constitution des dossiers de candidature sur I-PROF</p> <p>* Onglet « votre CV »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour saisie et/ou actualisation notamment des 3 rubriques suivantes : « Diplômes et titres » « Formation et compétences » « Activités professionnelles ». <p>* Onglet « les services »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour consultation du guide pratique interactif et d'une note d'information • Pour saisie de la lettre de motivation pour les mouvements spécifiques et ajout possible de votre rapport d'inspection. <p>1 - Une seule lettre de motivation est possible même si vous êtes candidat à plusieurs mouvements spécifiques.</p> <p>2 - Vous devez préalablement saisir votre vœu de mutation sur SIAM avant de pouvoir saisir votre lettre de motivation</p> <p>La mise à jour des éléments du dossier est possible jusqu'au 08/12/2015 (12h)</p> <p>3 - Il vous est vivement conseillé de prendre l'attache du chef d'établissement d'accueil pour entretien et communication de votre dossier de candidature.</p>	<p>Saisie des avis sur I-PROF (<i>profil C-chef d'établissement</i>) via IRISA</p> <p>* Onglet « services »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour afficher la liste des candidats au mouvement spécifique et donner un avis • Pour visualiser la ou les demande(s) des candidats <p>* Onglet « dossier de compétences »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour visualiser le(s) dossier(s) de compétence (<i>dossier administratif + CV</i>) <p>* Onglet « lettre de motivation »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour visualiser la lettre de motivation <p>* Onglet « donnez votre avis »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour donner son avis (<i>sélection d'un avis + saisie de la motivation</i>) <p>2 - Chefs d'établissement d'accueil</p> <p>1 - Entretien avec le candidat du 19/11/15 au 12/12/2015</p> <p>2 - Transmission des avis à la DPE pour le 12/12/2015</p>	<p>Saisie des avis sur I-PROF (<i>profil I2 – Inspecteur du second degré</i>) via IRISA</p> <p>* Onglet « services »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour donner un avis sur les candidatures • Pour afficher la liste des candidats au mouvement spécifique et donner un avis <p>* Onglet « dossier de compétences »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour accéder aux informations sur le dossier de compétence des candidats (<i>situation administrative, notation, CV</i>) <p>Seul l'inspecteur de la discipline du candidat a accès à ces informations</p> <p>* Onglet « lettre de motivation »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour visualiser la lettre de motivation <p>* Onglet « donnez votre avis »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour donner son avis (<i>sélection d'un avis + saisie de la motivation</i>)

II – Catégories de candidatures concernées et procédures (postes hors personnels d'orientation) :

Conditions à remplir : elles varient en fonction des postes demandés

Postes spécifiques	Saisie et /ou mise à jour du CV à constituer (sur I-PROF)	Rédaction d'une lettre de motivation faisant apparaître les compétences à occuper le (s) poste(s) et fonction(s) sollicitées (sur I-PROF)	Conditions supplémentaires	Dossiers complémentaires
CPGE	X	X	> Il est vivement conseillé de prendre l'attache du chef de l'établissement sollicité pour un entretien	
Sections internationales	X	X	> Il est vivement conseillé de prendre l'attache du chef de l'établissement sollicité pour un entretien > Au plan pédagogique, aptitudes spécifiques (voir annexe II B0 N°42 du 12 novembre 2015)	
En classe de BTS dans certaines spécialités <i>(cf annexe II B0 N° 42 du 12 novembre 2015 : SII, Sciences Physiques, Economie-gestion et disciplines du secteur tertiaire)</i>	X	X	> Il est vivement conseillé de prendre l'attache du chef de l'établissement sollicité pour un entretien > Les PLP peuvent candidater en fonction de leur discipline à des BTS SII, économie et gestion, disciplines du secteur tertiaire, arts-appliqués et sciences-physiques (se reporter à l'annexe)	

Postes spécifiques	Saisie et / ou mise à jour du CV à constituer (sur I-PROF)	Rédaction d'une lettre de motivation faisant apparaître les compétences à occuper le (s) poste(s) et fonction(s) sollicitées (sur I-PROF)	Conditions supplémentaires	Dossiers complémentaires
<p><u>Arts appliqués</u> : BTS, classes de mise à niveau, diplôme des métiers d'art, diplômes supérieurs d'arts appliqués</p>	X	X	<p>> Il est vivement conseillé de prendre l'attache du chef de l'établissement sollicité pour un entretien</p> <p>> Etre titulaire du CAPET section arts appliqués ou de l'agrégation arts, option B, arts appliqués</p>	<p>> Dossier de travaux personnels récents à caractère artistique ou pédagogique s/s la forme d'un CD ou DVD gravé avec fichiers à envoyer à la DGRH B2-2 pièce B375, 72 rue Regnault 75243 Paris cedex 13 avant le <u>11 décembre 2015</u></p>
<p>Sections « théâtre expression dramatique » ou « cinéma audiovisuel » avec complément de service</p> <p>- Service principal dans la discipline d'origine + complément de service dans une des spécialités</p>	X	X	<p>> Il est vivement conseillé de prendre l'attache de l'IA-IPR en charge du dossier, du délégué académique à l'action culturelle et du chef de l'établissement sollicité pour un entretien</p>	<p>> Dossier s/s la forme d'un CD ou DVD gravé relatif aux compétences professionnelles spécifiques à envoyer à la DGRH B2-2-pièce B375, 72 rue Regnault 75243 Paris cedex 13 <u>avant le 11 décembre 2015</u></p>
<p>PLP « dessin d'art appliqué aux métiers d'art » (<i>libellé du Mouvement sur IPROF : « communication visuelle et graphique »</i>)</p>	X	X	<p>> Il est vivement conseillé de prendre l'attache du chef de l'établissement sollicité pour un entretien</p>	<p>> Dossier s/s la forme d'un CD ou DVD gravé relatif aux compétences professionnelles spécifiques à envoyer à la DGRH B2-2-pièce B375, 72 rue Regnault 75243 Paris cedex 13 <u>avant le 11 décembre 2015</u></p>
<p>PLP requérant des compétences professionnelles particulières</p>	X	X	<p>> Il est vivement conseillé de prendre l'attache du chef d'établissement sollicité pour un entretien</p> <p>> Les professeurs doivent être candidats dans leur discipline</p>	

Postes spécifiques	Saisie et / ou mise à jour du CV à constituer (sur I-PROF)	Rédaction d'une lettre de motivation faisant apparaître les compétences à occuper le (s) poste(s) et fonction(s) sollicitées (sur I-PROF)	Conditions supplémentaires	Dossiers complémentaires
<p>Chefs de travaux de lycée technologique (LT), de lycée professionnel (LP) ou d'EREA</p> <p>(candidats à la fonction - 1^{ère} demande - ou déjà titulaire de la fonction)</p>	<p>X</p>	<p><u>Pour les candidats à la fonction :</u> Explication dans la lettre de motivation de leur perception de la fonction de chef de travaux et des principaux projets à conduire dans la fonction sollicitée</p> <p>Explication de la démarche de mobilité dans la lettre de motivation, plus particulièrement pour les titulaires de la fonction (agréés /certifiés) sollicitant un poste de CTR en LP ou PLP sollicitant un poste de CTR en LT - Description sommaire de la structure pédagogique de leur établissement actuel</p>	<p><u>Les candidats souhaitant participer pour la première fois au mouvement des chefs de travaux doivent être inscrits sur la liste d'aptitude académique à la fonction de chef de travaux (liste publiée sur le site www.ac-versailles.fr à compter du 04/12/2015- réf : circulaire DPE - 2015-2016/15 du 14 octobre 2015)</u></p> <p>> Il est vivement conseillé de prendre l'attache du chef d'établissement sollicité pour un entretien</p> <p>> Etre professeur agrégé et certifié des disciplines technologiques ou professeur de LP</p>	
Enseignement en langue bretonne	<p>X</p>	<p>X</p>	Certification et/ou habilitation à enseigner en langue bretonne	

CALENDRIER RECAPITULATIF

	Enseignants	Chefs d'établissement d'exercice	Chefs d'établissement d'accueil	Corps d'inspection	Recteur
Date de début de saisie des vœux	19/11/2015 (12 h) + CV + lettre de motivation				
Date de fin de saisie des vœux	08/12/2015 (12 h) + CV + lettre de motivation				
Date de début de saisie des avis		09/12/2014		09/12/2015	09/12/2015
Date de fin de saisie des avis		16/12/2015		16/12/2015	04/01/2016
Date de transmission des avis à la DPE			12/12/2015		
Date de transmission des avis des chefs d'établissement d'accueil à l'Inspection Générale					12/12/2015

Les accusés réception du mouvement spécifique devront être retournés distinctement des AR du mouvement inter académique à la DPE (Rectorat) au plus tard le **14 décembre 2015**